

Paris, le 7 février 2024

Communiqué de presse

Réaction de l'UNPS sur le rapport de la Cour des comptes : vers une réforme constructive des URPS pour une santé plus efficace

Les membres de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS) ont pris connaissance du rapport de la Cour des comptes sur le fonctionnement des Unions régionales des professionnels de santé (URPS).

Créées simultanément aux Agences régionales de santé (ARS), les URPS ont pour mission de faciliter le dialogue entre ces dernières et les professionnels de santé libéraux. Elles participent à la préparation et à la mise en œuvre des projets de santé sur leur territoire et contribuent à l'évolution de l'offre de soins. Pour l'UNPS, qui ne représente pas les URPS au niveau national mais regroupe les 23 organisations les plus représentatives des professionnels de santé libéraux conventionnés, l'efficacité et l'efficience des initiatives menées par certaines URPS, notamment sur le plan comptable, constituent une préoccupation majeure.

Le rapport souligne des dysfonctionnements internes impactant de manière significative l'efficacité des actions des élus des URPS et des projets menés. L'UNPS rejoint la Cour des comptes dans ce constat et dans celui d'une clarification nécessaire des missions des URPS, pour éviter toute confusion des rôles entre les différents acteurs du secteur de la santé.

Par ailleurs, l'UNPS affirme que la représentativité syndicale constitue une force et non une faiblesse et que la politique nationale de santé ne peut être une simple agrégation des politiques régionales mais doit être conçue comme un projet cohérent et respectueux des spécificités territoriales.

Ainsi, toute réforme du système de santé ne pourra atteindre ses objectifs que si elle est conduite en partenariat étroit avec l'ensemble des organisations représentatives, dans une logique de concertation renforcée. C'est pourquoi l'UNPS s'étonne de la proposition de la Cour des comptes visant à marginaliser les professionnels syndiqués des URPS. Seul un dialogue constructif et inclusif permettra de combler efficacement les besoins des patients et de répondre aux enjeux de santé publique. En ce sens, l'UNPS a lancé lors de son dernier séminaire des travaux visant à formuler des propositions sur l'évolution des règles conduisant à la représentativité, avec pour principal enjeu le renforcement du paritarisme.



L'UNPS appelle à une réflexion approfondie sur les recommandations de la Cour des comptes, notamment sur la décorrélation entre la représentativité et les modalités de désignation aux URPS, en vue d'initier des réformes structurantes, concertées et bénéfiques pour les patients.

L'UNPS reste engagée dans le dialogue avec les pouvoirs publics et tous les acteurs concernés pour contribuer activement à l'amélioration de notre système de santé.

Contacts presse :

- Sébastien GUÉRARD, Président – 06 03 85 96 28
- Mathilde GUEST, Directrice générale – 01 44 38 80 94